



DOSSIER D'INSCRIPTION

Formation Maître-chien en Sécurité Privée

« MCSP »

Titre V enregistré au RNCP du 05/03/2013

L'inscription ne sera effective qu'après réception de ce dossier complet retourné à IESC Formation au moins 10 jours avant le début de la formation.

IESC Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage en fonction des dossiers et du nombre minimum de stagiaires inscrits.

Compléter ce dossier en joignant à l'intérieur l'ensemble des documents ci-dessous :

- Fournir une photo d'identité couleur
- Fournir une copie recto/verso de votre pièce d'identité
- Fournir une copie de la carte iCad du chien
- Fournir une copie du carnet de vaccination du chien
- Fournir une copie de l'assurance responsabilité civile qui couvre le chien
- Fournir une copie de l'attestation de formation chien dangereux (*pour les chiens de seconde catégorie*)
- Fournir une copie du diplôme CQP/APS ou équivalent
- Fournir une copie du certificat SST en cour de validité
- Fournir le **certificat médical d'aptitude** datant de moins de 3 mois (*ci-joint*)
- Fournir une copie du numéro de carte professionnelle du CNAPS
- Fournir une copie de l'attestation de formation chien dangereux (*Pour les chiens de 2^e catégorie*)
- Pour un financement personnel ou en partie, **joignez la totalité du règlement même si celui-ci est en plusieurs versements**

Date de la session : du ____/____/____ au ____/____/____

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____ **Lieu de naissance** _____

Dpt. ____ **Pays** _____ *né(e) à l'étranger*

Adresse _____

Code Postal _____ **Ville** _____

Tel. fixe ____ ____ ____ ____ ____ **Tel. portable** ____ ____ ____ ____ ____

Mail _____

MODALITE DE PAIEMENT

Chèque Espèces ou autres :

POSSIBILITES DE REGLEMENT		
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} CHOIX	<input type="checkbox"/> 2 ^e CHOIX	<input type="checkbox"/> 3 ^e CHOIX
1 versement	En 2 versements	Autres
<u>de 1 règlement</u> Encaissé à l'inscription	<u>règlement n° 1</u> 30 % acompte à l'inscription, encaissé à réception non remboursable <u>règlement n° 2</u> -pour les Particuliers : le solde à encaisser avant la fin de la formation -pour les entreprises : le solde à encaisser à réception de facture	NOUS CONSULTER
↓	↓	↓
<u>de 1 règlement</u> de 3490,00 €	<u>règlement n°1</u> de 1 047,00 € <u>règlement n°2</u> de 2443,00 €	NOUS CONSULTER

Les diplômes et attestations ne vous seront délivrés qu'après encaissement de la totalité de la formation.
 Un montant de 50,00 € sera demandé au stagiaire en cas d'annulation de son inscription à la formation pour frais et démarches effectués par IESC Formation.

Date et Signature :
 Précédée de la mention manuscrite
 "lu et approuvé"